

Catégorie

A

*Examen
professionnel
de colonel de
sapeurs-pompiers
professionnels*

SESSION 2025

Le CNPF





**Examen professionnel de
Colonel de sapeurs-pompiers professionnels
Session 2025**

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	3
I. COMPOSITION DU JURY	4
II. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	5
DONNÉES STATISTIQUES	
III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL	7
IV. PARTICIPATION	7
V. PROFILS DES CANDIDATS	7
VI. NOTES ET SEUILS	10

OBSERVATIONS GENERALES

L'examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels session 2025 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 16 octobre 2024.

Le nombre de postes ouverts était de 6.

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 6 janvier au vendredi 7 février 2025 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée à cette même date.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée en distanciel du mardi 18 au mercredi 19 mars 2025.

L'admissibilité a été prononcée par le jury en distanciel le mercredi 19 mars 2025 après-midi.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du mardi 6 mai 2025 après-midi au mercredi 7 mai 2025.

La réunion d'admission s'est tenue le mercredi 7 mai 2025 après-midi.

I. COMPOSITION DU JURY

Président	Claude RIBOULET Président du conseil d'administration SDIS de l'Allier (03) Président du conseil départemental Département de l'Allier (03)
Suppléant	Jean-Sébastien LAMONTAGNE Administrateur de l'Etat Vice-président du conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation, Paris (75)
Collège des élus	Catherine DEFEMME Vice-présidente du conseil départemental de la Creuse (23)
	Claude RIBOULET Président du conseil d'administration SDIS de l'Allier (03) Président du conseil départemental Département de l'Allier (03)
Collège des fonctionnaires territoriaux	Mohammed KHARRAZ Colonel hors classe Directeur du SDIS de Loir-et-Cher (41)
	Nicolas MARILLET Colonel hors classe Directeur du SDIS de Haute-Savoie (74)
Collège des personnalités qualifiées	Cloé CHAPELET Administratrice territoriale en détachement Inspectrice générale des affaires sociales Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Paris (75)
	Jean-Sébastien LAMONTAGNE Administrateur de l'Etat Vice-président du conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation, Paris (75)

II. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Pour la session 2025, il m'a été confié de présider les jurys des deux voies d'accès aux emplois supérieurs de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels : l'examen professionnel et le concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels. Aussi, je prends la liberté de produire deux rapports du président du jury pour partie communs. En effet, les lignes de force de la session 2025 se rejoignent, au-delà des modalités d'épreuves d'admissibilité et d'admission particulières à l'examen et au concours. D'autant plus que l'oral d'admission s'appuie dans les deux cas sur un dossier de forme identique pour les candidats admissibles. Ce rapport précisera davantage les aspects propres à l'examen professionnel.

Respectant scrupuleusement les modalités de l'épreuve, le jury a bien évidemment statué en toute liberté et en collégialité. Que chaque membre en soit remercié. La maîtrise technique des uns, l'expérience exigeante des autres, l'ouverture d'esprit bienveillante de chacun a permis aux candidats et candidates d'être certes rigoureusement « challengés », mais toujours respectés et encouragés, y compris quand leur candidature n'a pas été sanctionnée par le succès. Les équipes du CNFPT ont, par leur expertise, apporté un appui solide éclairant et sécurisant pour les membres des jurys, répondant notamment à des interrogations d'ordre juridique.

L'exigence à l'endroit des candidates et candidats a été forte. Elle est pleinement assumée par le jury. Cette exigence explique pourquoi le nombre de candidats admis est inférieur au nombre de postes ouverts. En effet, pourvoir les postes ouverts n'est pas une fin en soi. L'incomplétude des binômes de direction au sein des services d'incendie et de secours est une réalité bien présente à l'esprit des jurys. Pour autant, les directeurs en attente ont aussi confiance aux critères de sélection, afin d'être solidement secondés.

Rappelons que le cadre d'emplois d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A comprend les grades de colonel, colonel hors classe et contrôleur général. Au-delà des grades, l'accès aux emplois supérieurs de direction sanctionne la capacité à participer à la conception, à la réalisation, et à l'évaluation de la politique de l'établissement public, et surtout l'aptitude à assurer la direction fonctionnelle et opérationnelle des services. Oui, ce cadre d'emplois est exigeant. Comme le sont les missions des directeurs – chefs de corps et des directeurs adjoints – chefs adjoints de corps. Le rapport de synthèse du Beauvau de la sécurité civile actualise la pression constante à laquelle sont soumis les SIS pour faire face aux enjeux liés aux évolutions sociétales, au contexte géopolitique et au changement climatique.

Dès lors, on comprend aisément que l'examen professionnel n'est pas une forme de validation des acquis de l'expérience. S'il est évidemment l'occasion pour les candidates et candidats de faire la démonstration de la solidité de leur expérience au fil de leur parcours, c'est bien de convaincre les membres du jury de leur capacité à franchir un cap et à se projeter dans de nouvelles responsabilités qui est attendu. Responsabilités à la hauteur des missions de la sécurité civile de la France.

A vous, les candidates et candidats de la session 2026 de vous préparer pour incarner votre futur cadre d'emplois d'officiers supérieurs et démontrer votre capacité humaine à parfaire votre apprentissage comme adjoint pour un jour devenir directeur et chef de corps.

Ainsi, dans votre dossier : choisissez bien votre expérience professionnelle marquante. Sa pertinence tient en ce qu'elle vous permet de vous projeter dans votre futur cadre d'emplois, donc qu'elle soit mise en perspective. Le jury n'attend pas que vous partagiez un souvenir du passé, mais que cette expérience soit un gage solide de vos capacités demain à diriger l'ensemble des services de l'établissement et d'en coordonner l'organisation sous l'autorité de la présidence du conseil d'administration, et par ailleurs, de prévenir les risques et commander les opérations de secours sous l'autorité préfectorale.

Pour celles et ceux qui seront admissibles à l'épreuve orale : ne soyez ni trop original, ni trop conventionnel. Soyez congruent ! C'est-à-dire parfaitement ajusté en pesant tout votre poids et rien que votre poids. Ayez un esprit de synthèse, afin de démontrer votre appropriation des enjeux à 360°, sans perdre de temps (la durée de l'épreuve est au final très (trop) courte et passe vite...), afin de ne pas vous enfermer dans des détails. Préparez bien la première séquence de présentation de l'oral, sans être redondant par rapport au dossier, mais là encore, en vous projetant dans l'incarnation du cadre d'emploi que vous briguez. Enfin, soyez prêt lors de la deuxième séquence de l'oral (les questions des membres du jury) à être mis en situation professionnelle de façon très précise.

J'encourage donc les candidates et candidats à ne pas hésiter à s'engager dans les deux voies possibles leur permettant de briguer le grade de colonel : l'examen professionnel, comme le concours, sans renoncer a priori à l'une ou l'autre. Si chaque format d'épreuve appelle des exigences propres, il n'en demeure pas moins qu'une bonne préparation peut permettre de sanctionner les qualités requises et réussir avec succès.

Claude RIBOULET
Président du jury

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel, session 2025 : **6 postes**

IV. PARTICIPATION

	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Nombre de candidats	13	13	12	5

L'instruction des candidatures, qui valide les dossiers des candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

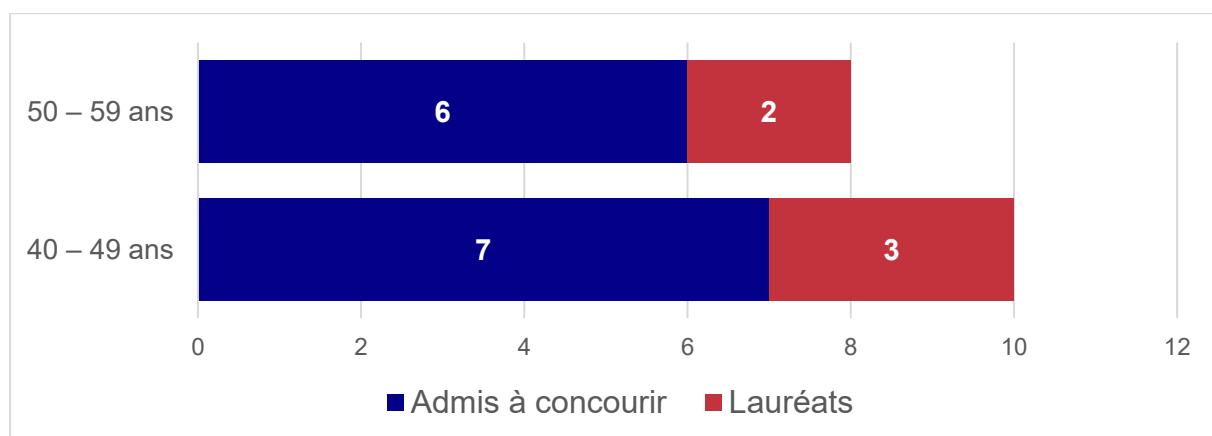
Aucune candidature n'a été rejetée en 2025

V. PROFILS DES CANDIDATS

Genre

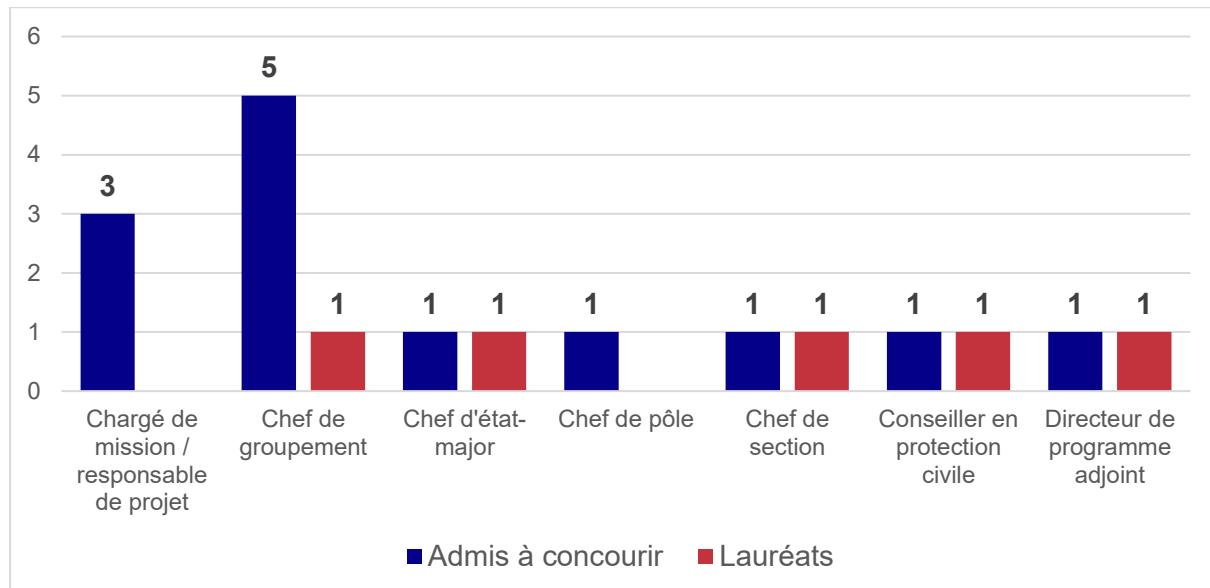
L'ensemble des candidats de la session 2025 sont des hommes. Il n'y a pas eu de candidate depuis 2021.

Age



Les candidats de la session 2025 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (53,8%) et à faire partie des lauréats (60%).

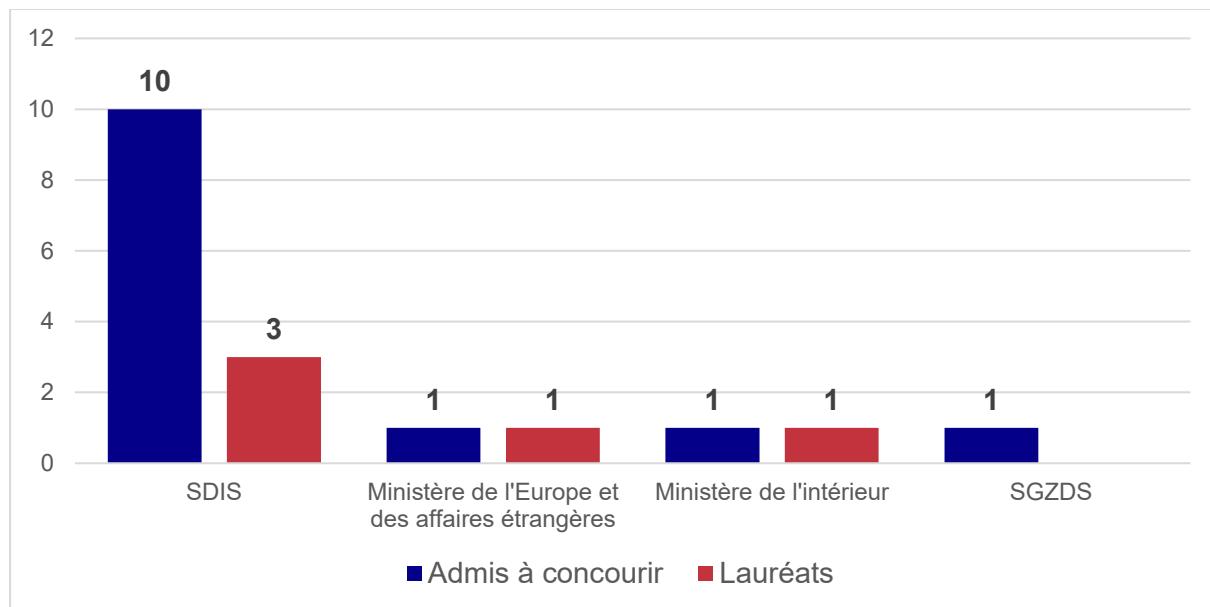
Fonction



En 2025, les candidats admis à concourir en fonction sur des postes de chefs de groupement sont majoritaires (38,5%).

Les cinq lauréats occupent des fonctions variées.

Lieu de travail

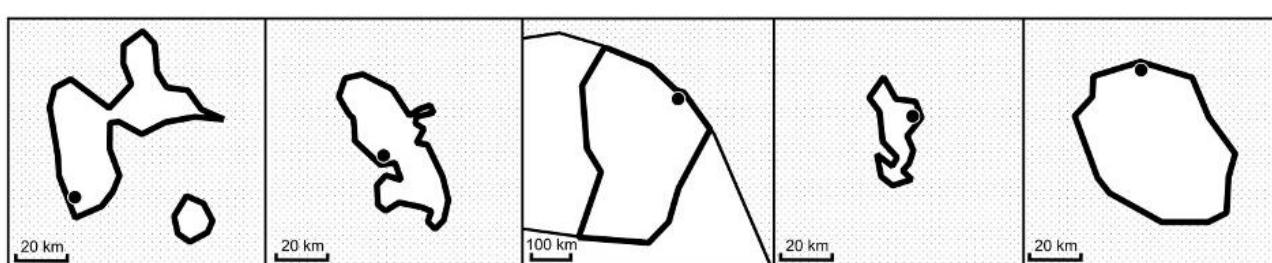
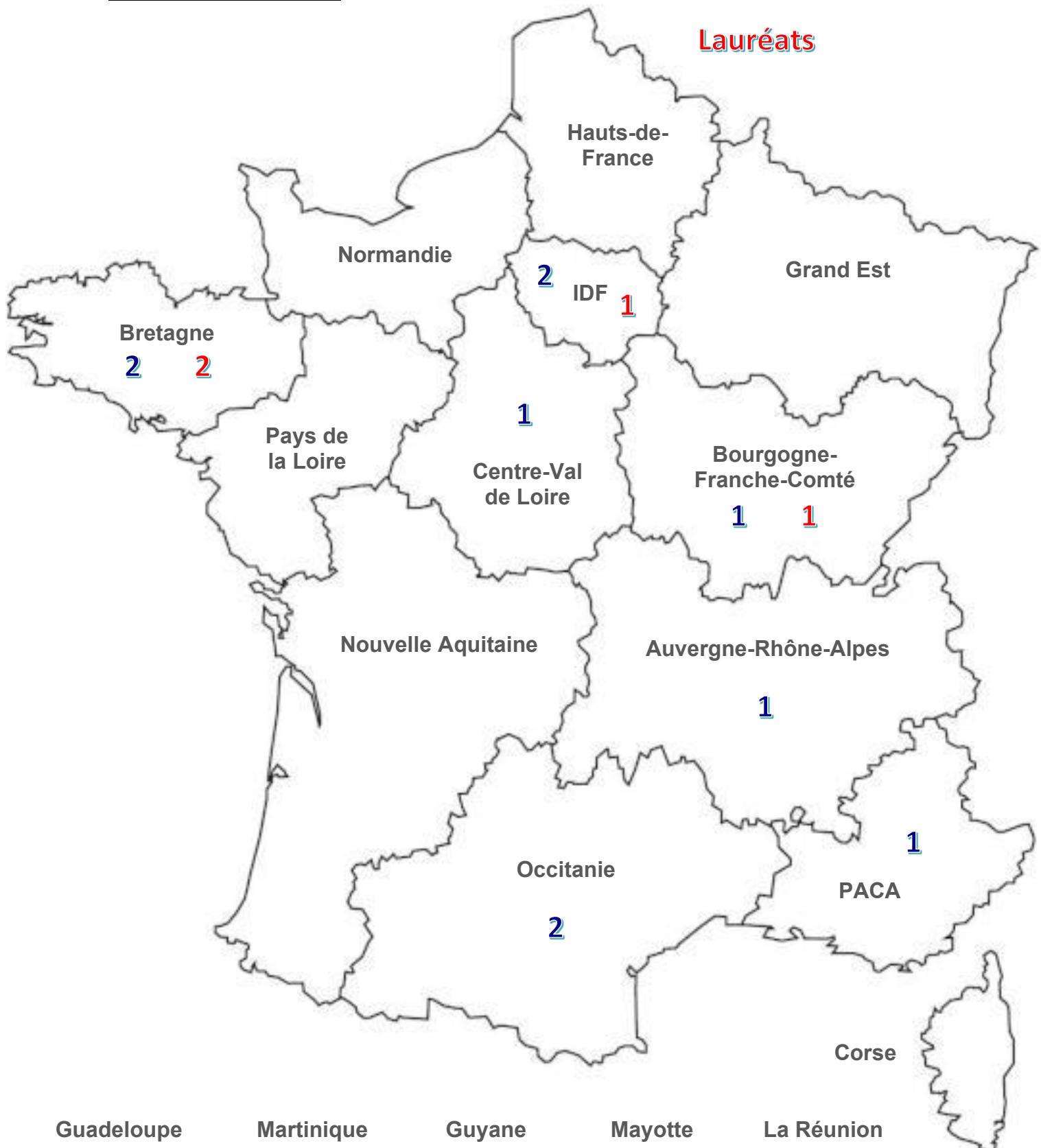


En 2025, 76,9% des candidats admis à concourir et 60% des lauréats travaillent dans un SDIS.

Origine Géographique

Admis à concourir

Lauréats



Préparation suivie

Sur 12 admissibles, 5 ont suivi une préparation.

Sur 5 lauréats, 1 a suivi une préparation.

VI. NOTES ET SEUILS

Notes obtenues

	<i>Epreuve d'admissibilité</i>		<i>Epreuve d'admission</i>	
	EXAMEN DU DOSSIER (coef.3)		ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,83	13,20	11,73	14,60
Note maximum	15	15	15	15
Note minimum	9	9	7	14

8 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

8 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve. 1 candidat admissible a renoncé à passer l'épreuve orale d'admission.

(note éliminatoire : inférieure à 5/20)

Seuil d'admissibilité

27 points soit une moyenne de **9/20**

12 candidats déclarés admissibles par le jury

Seuil d'admission

97 points soit une moyenne de **12,13/20**

5 candidats déclarés admis par le jury

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiés ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process à travers notamment une écoute active de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - www.cnfpt.fr